

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur produit : **ARDEX MC RAPID Partie A**
Numéro de code de produit : 70013741
Nom commercial/Synonymes : ARDEX MC Rapid Partie A
Matériau utilisé : Système de contrôle de l'humidité à une couche pour le béton avant la pose de sous-couches ARDEX.
Utilisations non recommandées : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.
Nom et adresse du fabricant :



ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA 15001 É.-U.

N° de téléphone : 1-(888) 512-7339 ou +1 (724) 203-5000
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h/24 : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et RPD (norme SIMDUT 2015)

: Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Irritation oculaire; catégorie 2A
Irritation cutanée; catégorie 2
Toxicité pour la reproduction ; catégorie 1



Pictogrammes SGH :

Mot d'Avertissement :

Mentions de Danger :

: Danger
: Provoque une sévère irritation des yeux.
: Peut provoquer une allergie cutanée.
: Provoque une irritation cutanée.
: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de Prudence :

: Se procurer les instructions avant utilisation. (Voir la section 7.) Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques, provinciales, et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Dangers non classifiés ailleurs : Aucun.

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: Moins de 30 % par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	CAS :	% (par poids)
Polymère : résine époxy composée de bisphénol F + épichlorhydrine	55492-52-9	10 – 30
Polymère : résine époxy composée de bisphénol A + épichlorhydrine	25068-38-6	10 – 30
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	5 – 10
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1 – 1

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler le centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau (ou les cheveux)** : Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : L'inhalation des vapeurs peut causer une légère irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux.
- Peau* : Cause de l'irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.
- Yeux* : Cause de l'irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, des larmoiements, ou de la douleur.
- Ingestion* : Peut causer des douleurs d'estomac avec des nausées et des vomissements.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)** : Une inhalation prolongée peut avoir un effet néfaste sur les poumons avec des symptômes comme la toux. Certains individus peuvent faire d'expérience d'une réaction de sensibilisation de la peau après l'exposition prolongée. Des expositions subséquentes peuvent causer une réaction d'hypersensibilité de la peau (éruption, gonflement).
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**
- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.
Ingestion.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.
- Produits dangereux de combustion** : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres gaz issus des processus de combustion.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.

Taux NFPA

- : 0 - Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Sévère

Santé : 2 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0 Risques spéciaux : 0

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.
- Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.
- En cas d'urgence** : Ce produit ne contient aucun produit chimique qui nécessite de signaler des déversements ou des rejets dans l'EPA des États-Unis. En cas de déversement ou de rejet, appelez le numéro d'urgence indiqué à la section 1 pour obtenir des conseils.
- Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.
- Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Instructions spéciales/Procédures de manipulation sans risque

- Exigences en matière d'entreposage** : Observer de bonnes règles d'hygiène. Ne pas manger, boire, ni fumer sur le lieu de travail. Se laver avec soin après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé. Utiliser uniquement avec une aération suffisante.
- Substances incompatibles** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou reconditionnement commercial.
- Substances incompatibles** : Substances oxydantes puissantes.
- Matériaux de conditionnement spéciaux** : Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Polymère : résine époxy composée de bisphénol F + épichlorhydrine	55492-52-9	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
Polymère : résine époxy composée de bisphénol A + épichlorhydrine	25068-38-6	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
10 ppm (AIHA USA WEEL)					

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

: Porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation de ce produit. Il est conseillé de porter un masque facial en cas de possibilités d'éclaboussement.

Protection cutanée

: Porter des vêtements de protection résistants aux produits chimiques et des gants imperméables. Des matériaux tels que le caoutchouc nitrile ou Viton (caoutchouc fluorocarboné) sont recommandés.

Protection du corps

: Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons résistantes, tabliers et bottes pour éviter tout contact.

Protection respiratoire

: Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeur ou de poussière, ou des expositions dépassant tout PEL, portez un respirateur approuvé par le NIOSH pour les vapeurs organiques.

Équipements de sécurité du site : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide	Apparence	: noir métallisé
Odeur	: caractéristique	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: N. D.	Masse volumique	: 1,7 – 1,8
Point d'ébullition	: > 200 °C (> 392 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: non miscible
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de <i>n</i>-butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)	: N. D.
Composés organiques volatils (COV)	: 19,9 g/L, A + B, ASTM D2369	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Taille des particules	: N. D.	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Point d'éclair	: >100 °C (>212 °F)	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Creuset fermé Setaflash	Température de décomposition	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Viscosité	: N. D.		

Classification d'inflammabilité : Ininflammable

Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques

: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Réactivité : Le produit réagit avec les amines pour former des polymères. La chaleur est dégagée par cette réaction.

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.

Réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : La chaleur extrême.

Substances à éviter et incompatibilité

: Substances oxydantes puissantes.

Produits dangereux de décomposition

: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : NON *Absorption par voie cutanée* : NON
La peau et les yeux : OUI *Ingestion* : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit

Inhalation : N. D.

Oral : > 4 000 mg/kg

Voie cutanée : > 5 000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	CAS No.	LC50 (4 h)	LD50, mg/kg	
		Inhalation, rat, mg/L	Oral, rat	Dermal, lapin
Polymère : résine époxy composée de bisphénol F + épichlorhydrine	55492-52-9	N. D.	N. D.	N. D.
Polymère : résine époxy composée de bisphénol A + épichlorhydrine	25068-38-6	N. D.	11 400	> 23 500
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	N. D.	17 100	N. D.
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	3,1	3 598	2 000

Corrosion ou irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

Graves lésions/irritation oculaires : Provoque une irritation grave des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Contient des composants multiples connus pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée. Ne contient pas de sensibilisants respiratoires connus.

Mutagénicité des cellules germinales

: Aucune connue.

Statut carcinogène : Aucun composant présent en concentration supérieure à 0,1% n'est classé comme cancérigène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

Toxicité reproductive : Contient de la 1-méthyl-2-pyrrolidone, une toxine connue pour le développement du fœtus.

Toxicité organe cible spécifique, exposition simple

: Aucune connue.

Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée

: Aucune connue.

Danger par aspiration : Aucune connue.

Renseignements complémentaires : Voir la section 2 pour plus d'informations.

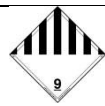
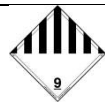
SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement	: Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.
Écotoxicologique	: Aucune donnée disponible.
Écotoxicité	: Aucune donnée disponible.
Biodégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	: Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	: Aucune donnée disponible.
Évaluation TBP et tPtB	: Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Manipulation en vue de l'élimination	: Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
Moyens d'élimination	: Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
Conditionnement	: Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
RCRA	: Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Transport des marchandises dangereuses	ONU 3082	Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s. (contient : Bisphénol A-épichlorhydrine polymère; Bisphénol F-épichlorhydrine polymère)	9	III	
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucune				
49 CFR/DOT	ONU 3082	Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s. (contient : Bisphénol A-épichlorhydrine polymère; Bisphénol F-épichlorhydrine polymère)	9	III	
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucune				

Polluant marin : Oui

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :

Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Irritation oculaire; catégorie 2A
Irritation cutanée; catégorie 2
Toxicité pour la reproduction ; catégorie 1

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Le seuil pour ce produit est de 4545 kilogrammes.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations de minimales.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations concernant la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS

: * - Risque chronique 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : *2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 EPP : Gants et lunettes de sécurité

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
COV : les composés organiques volatils
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
FDS : la fiche de données de sécurité
HCS : Hazard Communication System (É.-U.)
HMIS : Système d'information pour les matières dangereuses
HPR : Règlement sur les produits dangereux ou Hazardous Products Regulations
Inh : Inhalation
LCPE : loi canadienne sur la protection de l'environnement
LES : Liste extérieure des substances (du Canada)
LIS : Liste intérieure des substances (du Canada)
N. D. : Non disponible
N. D. : Sans objet
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
N° CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
n.o.s. : not otherwise specified (non spécifié autrement)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permissible

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SCAQMD : South Coast Air Quality Management District, ou Côte sud District de gestion de la Qualité De L'Air (en Californie)
SGH : Système globale harmonisé ou Globally Harmonized System
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
S. O. : Sans objet
STEL : Limite d'exposition à court terme
TBP : Toxines persistantes et bioaccumulables
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

Les renseignements présentés dans ce document tiennent lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Ils ont été préparés en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Ces renseignements ne sont pas exhaustifs. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Ardex L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :
ARDEX L.P.
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, É.-U.
15001

+1 (724) 203-5000
Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

Date de révision

15 décembre 2020

Fin du document

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit : **ARDEX MC^{MC} Rapid Partie B Durcisseur**
N° d'identification de produit : 50036690
Nom commercial/Synonymes : MC Rapid Partie B
Utilisation du produit : Système de contrôle de l'humidité à une couche pour le béton avant la pose de sous-couches ARDEX.
Utilisations non recommandées : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.

Nom et adresse du fabricant :



ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA 15001 É.-U.

N° de téléphone d'information : 1-888-512-7339 ou +1-724-203-5000
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h/24 : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OU +1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Corrosion cutanée / irritation cutanée; Catégorie 1
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 1
Toxicité aiguë, orale; catégorie 4
Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Toxicité pour la reproduction; catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires; catégorie 3

Pictogrammes SGH



Mentions d'Avertissement

Danger

Mentions de Danger

Provoque des graves brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de Prudence

Se procurer les instructions avant utilisation. (Voir section 7.) Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit

bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques, provinciales, et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Dangers non classifiés ailleurs : Aucun.

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: 25% par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
4-tert-butylphénol	98-54-4	30 – 60
m-xylène- α , α' -diamine [Synonyme: 1,3-bis (aminométhyl) benzène]	1477-55-0	10 – 30
triméthylhexaméthylènediamine	25620-58-0	10 – 30
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	1 – 5
L'alcool benzylique	100-51-6	1 – 5
3-(diméthylamino) -1-propylamine	109-55-7	1 – 5

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

- Information générale** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Les symptômes peuvent être retardés. Traiter les expositions immédiatement pour éviter les dommages.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Les symptômes de brûlures chimiques peuvent être retardés. Traiter de manière proactive.

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

- Inhalation* : L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement.
- Peau* : Cause des brûlures si en contact avec la peau. Les symptômes initiaux peuvent inclure une rougeur, des démangeaisons, un gonflement et une douleur.
- Yeux* : Provoque des brûlures chimiques, des lésions oculaires permanentes, voire la cécité. Les symptômes initiaux peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, des larmoiements, une vision floue et de la douleur.
- Ingestion* : Provoque des brûlures chimiques à la bouche, à la gorge et au tube digestif. Peut causer des douleurs à l'estomac avec des nausées et des vomissements.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- Inhalation* : L'inhalation prolongée peut causer des effets indésirables sur les poumons avec des symptômes tels que la toux et l'essoufflement.
- Peau* : Certains individus peuvent faire d'expérience d'une réaction de sensibilisation de la peau après l'exposition prolongée. Les expositions ultérieures peuvent provoquer une réaction cutanée hypersensible (éruption cutanée, gonflement).
- Yeux* : Mêmes symptômes qu'une exposition aiguë aux yeux.

Ingestion : Même symptôme que l'exposition aiguë par ingestion.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
- Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.
- Brûlures chimiques sur la peau.
- Ingestion.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : L' eau pulvérisée, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, ou mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.

Produits dangereux de combustion : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et / ou hydrocarbures et amines de faible poids moléculaire. Dans un incendie, les vapeurs et les gaz peuvent être toxiques et corrosifs.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.
- Point d'éclair > 100 ° C (> 212 ° F). Voir la section 9 pour d'autres informations sur l'inflammabilité.

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

Classement de NFPA

: Échelle de risque 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

Santé : 3 Inflammabilité 1 Réactivité 0 Risques Spéciaux 0

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Voir la section 7 pour les procédures de manipulation sans risque. Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent être formées adéquatement et porter un équipement de protection adéquat contre les produits chimiques. Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

Intervention en cas de déversement/nettoyage

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Avertir les autorités compétentes requises.

Substances interdites

- : Éviter les agents oxydants forts. Ne pas permettre au produit déversé de se mélanger avec des résines époxydes. La réaction chimique avec des époxydes provoque la polymérisation et la production d'énergie thermique.

En cas d'urgence

- : Ce produit ne contient aucun produit chimique nécessitant une notification de l'EPA pour les déversements. En cas de déversement de produits chimiques, appeler le numéro de téléphone d'urgence indiqué à la section 1.
- Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.

Références à d'autres sections : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Instructions spéciales/Procédures de manipulation sans risque

: Ne PAS mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne PAS respirer les vapeurs. Ne PAS avaler. Observer de bonnes règles d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé. Utiliser uniquement avec une aération suffisante.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Entreposer dans le contenant original. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

Substances incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux spéciaux de conditionnement

: Toujours conserver dans des contenants fabriqués avec les mêmes matériaux que le contenant d'origine.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Valeurs limites d'exposition pour les ingrédients	N° CAS	ACGIH VLE		OSHA NET	
		TWA	STEL	NET	STEL
4-tert-butylphénol	98-54-4	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
m-xylène- α , α' -diamine	1477-55-0	0,1 mg/m ³ CEIL	N. D.	N. D.	0,1 mg/m ³ NIOSH REL CEIL
2,2,4- et 2,4,4-triméthylhexaméthylènediamine	25620-58-0	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
L'alcool benzylique	100-51-6	10 ppm WEEL	N. D.	10 ppm AIHA	N. D.
3-(diméthylamino) -1-propylamine	109-55-7	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.

Ventilation et mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur ou brouillard résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection respiratoire

: Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeur ou des expositions dépassant tout PEL, portez un appareil respiratoire approprié, approuvé par le NIOSH, contre les vapeurs organiques.

Protection des mains

: Porter des gants imperméables. Des matériaux tels que le caoutchouc nitrile ou Viton (caoutchouc fluorocarboné) sont recommandés. Consulter le fabricant de gants pour connaître le temps de pénétration des produits chimiques dans ce produit. (Voir section 3.)

- Protection de la peau et du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.
- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation de ce produit. Il est conseillé de porter un masque facial en cas de possibilités d'éclaboussement.
- Équipements de sécurité du site** : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de lavage oculaire et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.
- Considérations générales sur l'hygiène** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide	Aspect	: jaune
Odeur	: amine	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: alcalin	Masse volumique	: 1,01
Point d'ébullition	: > 200°C (> 392°F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: non miscible
Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C/68 °F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de <i>n</i>-butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)	: N. D.
Composés organiques volatils (COV)	: 19,9 g/L A+B, ASTM D2369		
Taille des particules	: N. D.	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: >100°C (>212°F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: 1,2 %
Méthode du point d'éclair	: Setaflash, Creuset fermé		
Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible		
Température d'auto-inflammation	: 350°C (662°F)	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion	Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques : N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.		

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Le produit est formulé pour réagir avec les époxydes, formant un polymère. Cette réaction dégage de la chaleur.
- Stabilité** : Stable pour les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
- Réactions dangereuses** : Une auto-polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Températures élevées.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Agents d'oxydation.
- Produits dangereux de décomposition** : Voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- Voies d'exposition** : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : OUI *Yeux et peau* : OUI
Ingestion : OUI
- Symptômes d'exposition** : Voir la section 4.
- Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit**
Inhalation : > 3 mg/L
Oral : > 1 200 mg/kg
Voie cutanée : > 2 000 mg/kg
- Données toxicologiques** : Contient des composants qui peuvent être absorbés par la peau en quantités nocives. Voir ci-dessous pour des données de toxicité aiguë pour chacun des ingrédients.

Paramètres de toxicité aiguë pour les ingrédients	N° CAS	CL 50, Inhalation mg/L, rat, 4 h.	DL 50, Voie orale mg/kg, rat	DL 50, voie cutanée mg/kg, lapin
4-tert-butylphénol	98-54-4	> 5,6	2 990	2 318
<i>m</i> -xylène- α , α' -diamine	1477-55-0	1,95	930	2 000
triméthylhexaméthylènediamine	25620-58-0	N. D.	910	2980
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	N. D.	1 000	1 280
L'alcool benzylique	100-51-6	8,8	1 230	2 000
3-(diméthylamino) -1-propylamine	109-55-7	24,8	922	560

Corrosion ou irritation cutanée : Peut causer des brûlures chimiques à la peau.

Graves lésions/irritation oculaires : Provoque de graves brûlures chimiques aux yeux. Peut causer des dommages permanents aux yeux, y compris la cécité.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Contient plusieurs composants connus pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée.

Statut carcinogène : Aucun composant présent à plus de 0,1% n'est répertorié comme cancérigène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

Tératogénicité : Aucune connue.

Effets sur la reproduction : Le 4-tert-Butylphenol est suspecté de nuire à la fertilité.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.

Épidémiologie : N. D.

Toxicité organe cible spécifique, exposition simple

: Il contient un composant qui provoque une irritation des voies respiratoires.

Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée

: Aucune connue.

Danger par aspiration : Aucun connu.

Matériaux synergiques : N. D.

Autres dangers importants : Voir les dangers énumérés à la section 2.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

Écotoxicologique : Aucune donnée disponible.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : La matière est fortement alcaline et ne devrait pas être rejetée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

Moyens d'élimination : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Transport des marchandises dangereuses	UN 1760	Liquides corrosifs, n.o.s. (Contient : m-xylène- α , α' -diamine ; triméthylhexaméthylènediamine)	8	III	
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucune				
49 CFR/DOT	UN 1760	Liquides corrosifs, n.o.s. (Contient : m-xylène- α , α' -diamine ; triméthylhexaméthylènediamine)	8	III	
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucune				

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients listés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III: Sec. 311 et 312, Exigences du FDSs, 40 CFR 370 classes de danger :

Corrosion cutanée / irritation cutanée; Catégorie 1
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 1
Toxicité aiguë, orale; catégorie 4
Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Toxicité pour la reproduction; catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires; catégorie 3

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Le seuil pour ce produit est de 4545 kilogrammes (10 000 livres).

SARA TITRE III: Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372: Ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la LEP, car il ne contient aucun composant chimique toxique au-dessus des concentrations minimales.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette pour l'information de la proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
4-tert-butylphénol	98-54-4	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
m-xylène- α , α' -diamine	1477-55-0	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
triméthylhexaméthylènediamine	25620-58-0	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
L'alcool benzylique	100-51-6	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
3-(diméthylamino) -1-propylamine	109-55-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Taux HMIS

: * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
*Santé : *3 Inflammabilité 1 Risques matériels 0 EPI :*
Gants, lunettes de sécurité avec protections latérales, vêtements de protection

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
FDS : la fiche de données de sécurité
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
n.o.s. : not otherwise specified (non spécifié autrement)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permmissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit. Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni sous-entendue. Ardex L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :

ARDEX L.P.
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, É.-U.
15001

+1-724-203-5000

Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

Date de révision :

30 décembre 2020

Fin du document